

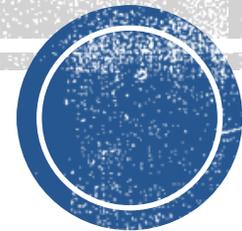
# ANIMATION DU RÉSEAU DES TUTEURS

## AED, DE LA L2 AU M2

Aurélie Serré – [aurelie.serre@univ-lorraine.fr](mailto:aurelie.serre@univ-lorraine.fr)

Nathalie Wallerich - [Nathalie.Wallerich@ac-nancy-metz.fr](mailto:Nathalie.Wallerich@ac-nancy-metz.fr)

Sandra Zannetti - [sandra.zannetti@ac-nancy-metz.fr](mailto:sandra.zannetti@ac-nancy-metz.fr)



# CE TEMPS D'INFORMATION



- sert à cerner le public tutoré ainsi que ce qui est attendu ;
- a pour objectif de permettre une meilleure compréhension de la mission de tuteur d'AED ;
- propose des activités variées à réaliser avec le tutoré ;
- est enregistré (partie informations) ;
- est un temps d'échange de pratiques.

Merci de réserver vos questions personnelles pour la deuxième partie (non enregistrée).

Merci de vous identifier avec nom et prénom dans le fil de la conversation et de signaler dans le chat les connexions à plusieurs.



# LA MISE EN CONTACT



- Dépôt d'un dossier par l'étudiant souhaitant être AED en contrat de pré-professionnalisation entre mai et juin.

Conditions pour postuler : justifier d'une inscription en L2 à la rentrée suivante + avoir acquis 60 crédits ECTS dans le cadre d'une licence + remplir les conditions de recrutement des agents publics.

- Les IA/IPR sont sollicités pour l'identification du berceau près du lieu de formation universitaire du candidat ainsi que du tuteur.



# LE PUBLIC



# POUR QUI?

- Etudiants souhaitant devenir enseignants ou travailler dans le monde de l'éducation  
(public pas nécessairement convaincu : 10 % d'abandon en M1)
- Etudiants en situation financière moins favorisée  
(conditions de rémunération attractives: 779 € nets en L2, 1001 € en L3, 1018 € en M1/M2 et cumulables avec les bourses)
- Etudiants souhaitant s'engager durablement car la mission commence en 2<sup>ème</sup> année de licence (L2) et se termine en M1 ou M2 = contrat de 3 ou 4 ans.



# Dans quelles conditions ?

L'AED en contrat de préprofessionnalisation a un EDT chargé :

- Suivi obligatoire de l'ensemble des enseignements à l'université (EDT différent S1/S2)
- Sessions d'examens
- Ecriture de mémoire
- Préparation au/x concours
- 8 heures de travail en présentiel dans l'établissement (création d'un EDT qui peut être modulable par périodes)

L'AED en contrat de préprofessionnalisation découvre un métier **nouveau** et doit donc s'adapter et s'approprier de nouveaux modes de fonctionnement, un système peu connu...



# LA MISSION DE TUTEUR



# Quelles missions ?

**Accompagner** l'AED dans sa découverte de l'établissement et du métier d'enseignant ;

**Guider** l'AED dans ce qu'il doit observer ainsi que dans la conception d'une activité, d'une séance et d'une séquence ;

**Soutenir** l'AED en étant à l'écoute de ses questionnements, ses besoins...

**Partager** son expérience, ses méthodes de travail, ses ressources, etc. ;

**Echanger** pour expliquer/expliciter sa démarche, améliorer les propositions didactiques du tutoré, réfléchir ensemble, définir les axes observés, etc. ;

**Former** en participant à l'évaluation des compétences de l'AED.



# Quel encadrement ?

Tuteur « université » :  
savoirs disciplinaires –  
flexibilité

M1-M2 Tuteur Inspé :  
Accompagnement sur les 3  
blocs de compétences

Tuteur « terrain »  
savoir faire – savoir être –  
connaissance du système.  
Renseigne le bilan d'assiduité  
et de compétences



# DE NOMBREUSES MODALITÉS DE TRAVAIL ET ACTIVITÉS



# En L2 : Entrer progressivement dans le métier

## Travailler au contact des élèves

Observation (assise, debout, en mouvement) dans les classes du tuteur ou d'autres enseignants ;

Interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques avec le tuteur ;

Participation au dispositif « devoirs faits ».

## Travailler avec son tuteur

Préparation des observations (aspects à observer...) ;

Réalisation de bilans à la fin des séances d'observation ;

Concevoir une activité pour une séance.

## Travailler avec des équipes pédagogiques

Participation aux différents conseils : CE, CP, CA, CVL, conseil de classe.

## Travailler au sein d'un établissement scolaire

Découverte du rôle de chacun : prévoir des temps au CDI, à la vie scolaire, à l'administration...



# En L3: Aller plus loin dans la connaissance du métier

Activités précitées +

Co-intervention avec le tuteur sur une séance  
Participation à l'accompagnement personnalisé  
Participation aux EPI  
Intervention dans les parcours éducatifs



# En M1 et M2 : enseigner

A compter de la rentrée 2023, les contrats de préprofessionnalisation seront prolongés d'une année pour les étudiants poursuivant leurs études en master 2 MEEF.

Activités pré-citées +

Prise en charge de **séquences pédagogiques complètes** de manière autonome pour remplacer un enseignant de la même discipline avec appui de l'enseignant.



FORMER



# OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

<b>L'étudiant-professeur acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</b>	Niveau de compétence			
	0	1	2	>2
A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier				
A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité				
Remarques (éléments factuels)				



# LES NIVEAUX DE COMPÉTENCES DÉFINIS PAR LE MENJS

Visé en  
fin de  
master 1



**Niveau 0** : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

**Niveau 1** : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

**Niveau 2** : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

**Niveau 3** : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

**Niveau 4** : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.



Et en fin de  
master 2



# TUTORAT EN M2 : RENSEIGNER LE BILAN DE COMPÉTENCES

- Déclarer une personne compétente suppose d'avoir observé la personne en réussite dans 2/3 des situations
- Un niveau 2 dès le début d'année est possible
- Extrait du bilan de compétences

## Blocs de compétences et attendus en Master MEEF-2D

### BC1 - L'étudiant-professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

Compétences référentiel métier	Macro-compétences	Composantes de la compétence > Attendus de la formation	Niveau de compétences - Période 1				Niveau de compétences - Période 2			
			<1	1	2	>2	<1	1	2	>2
CC1. Faire partager les valeurs de la République	Éduquer	- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations. - Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres. > Fonde son action sur les valeurs de l'école républicaine et le cadre réglementaire et éthique du métier. > Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, confidentialité, sécurité et respect des élèves. > Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes.								

- L'étudiant est invité à s'autopositionner, les tuteurs croisent leurs regards et avec celui de l'étudiant, apportent des éléments factuels qui attestent du niveau <1 1 2 >2



# OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

L'étudiant-professeur « acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale »

A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier

A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité

L'étudiant-professeur « pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

A23 - Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés

A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation

A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent

A26 - Pratique différents types d'évaluation pour :

- mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;

L'étudiant-professeur « praticien réflexif, acteur de son développement professionnel ».

A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques

A35 - Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)



# En résumé:

## LA PRÉPROFESSIONNALISATION Une entrée progressive et rémunérée dans le métier de professeur

### UNE FORMATION PRATIQUE

De la L2 jusqu'au  
M2 MEEF\* :  
un parcours de 4 ans  
en école, collège  
ou lycée

Un parcours  
au contact des élèves  
et des équipes  
pédagogiques

Un accompagnement  
et un temps  
de travail  
adaptés

Maximum  
8 h  
/semaine

### UNE PRISE DE RESPONSABILITÉ PROGRESSIVE



### UNE ATTRACTIVITÉ RENFORCÉE

Niveau d'études	Rémunération nette mensuelle	Montant 2022-2023 de la bourse selon l'échelon	
		Échelon	Montant en mensualités (sur 10 mois)
L2	779 €	7	596 €
L3	1 001 €	6	513 €
M1	1 018 €	5	484 €
M2	1 018 €	4	421 €
		3	345 €
		2	270 €
		1	179 €
		0	108 €

Rémunération cumulable avec la bourse

\* Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.



# QUELQUES INFORMATIONS UTILES



# UNE PAGE UTILE (MISES À JOUR RÉGULIÈRES)



## Assistants d'éducation en préprofessionnalisation

### RECRUTEMENT, FONCTIONS ET CONDITIONS D'EMPLOI

NOR : MENH1929194C  
Cirulaire n° 2019-156 du 6-11-2019  
MENJ DGRH B1-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école  
Références : article L. 916-1 du Code de l'éducation ; lois n° 83-634 du 13-7-1983, n° 84-16 du 11-1-1984 modifiées ; loi n° 2019-791 du 26-7-2019 ; décrets n° 2003-484 du 6-6-2003 et n° 86-83 du 17-1-1986 modifiés ; décret n° 2019-981 du 24-9-2019 ; arrêté du 6-6-2003 modifié ; circulaire n° 2003-092 du 11-6-2003

### SOMMAIRE

#### 1. LA PRÉPROFESSIONNALISATION : UN PARCOURS INTÉGRÉ AU CYCLE DE FORMATION UNIVERSITAIRE SÉCURISANT L'ENTRÉE PROGRESSIVE DANS LES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION



D'autres points à aborder ?  
Des questions ?

**FAQ**